



HAL
open science

Un ensemble de huches à poissons

Aurore Louis, Cédric Roms

► **To cite this version:**

Aurore Louis, Cédric Roms. Un ensemble de huches à poissons. Archéopages : archéologie & société, 2009, 26, pp.76-77. hal-01773893

HAL Id: hal-01773893

<https://hal.science/hal-01773893>

Submitted on 9 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Période

Moyen Âge

Ensemble de huches à poissons

Aurore Louis

Inrap, responsable d'opération

Cédric Roms

Inrap, responsable de secteur

Site

Campus universitaire de centre-ville

Troyes

Aube

Date

9 janvier – 28 avril 2006

Surface fouillée

3 000 m²

Équipe

Dendrochronologie

Willy Tegel, Dendronet

Étude documentaire

Cédric Roms

Les recherches effectuées dans le quart sud-est de la ville historique de Troyes ont permis la mise au jour d'un secteur d'habitat (XIII^e-XX^e siècle) organisé autour des canaux de Jaillard et de l'Isle. Ces derniers, formés par la division du bief aval du moulin de Jaillard, délimitent l'îlot Cuchot. Ils sont reliés entre eux par un fossé traversant la presqu'île. La fouille a livré dix huches à poissons datées par dendrochronologie du XVI^e siècle : sept sont aménagées directement dans le canal et trois se trouvent à l'extrémité nord du fossé. L'environnement humide a permis

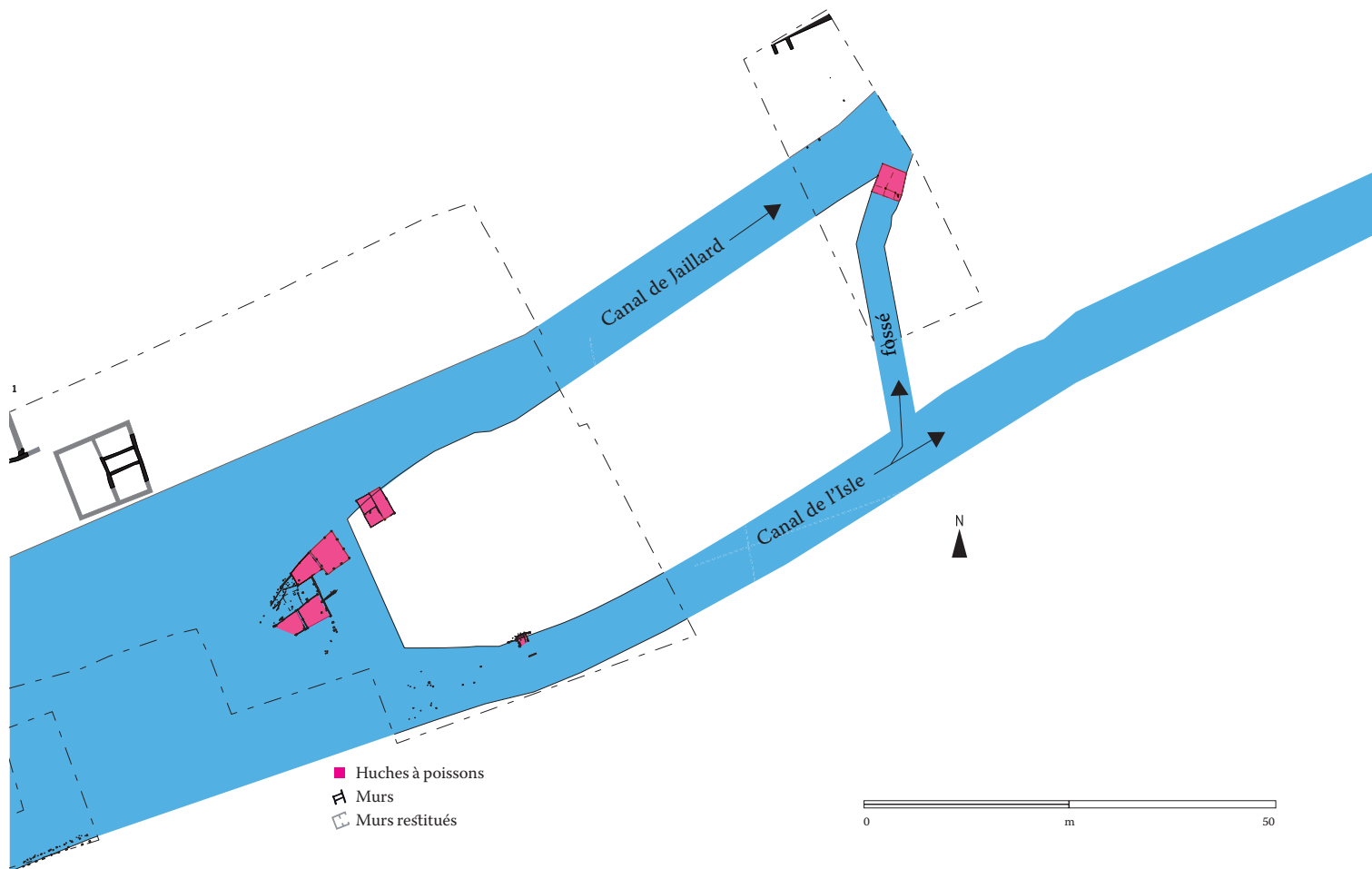
la conservation en élévation de ces structures boisées, connues principalement par les données historiques et iconographiques.

Les huches, de plan quadrangulaire, se composent d'une armature de pieux maintenant des parois de planches superposées. Ces caissons mesurent entre 2,50 m et 4 m de côté pour environ 1,30 m de hauteur conservée. La plupart des huches présentent un plan simple mais l'une d'elles s'avère compartimentée. Elle comprend trois parties : l'une des deux moitiés est gardée intacte tandis que l'autre est divisée en deux. La huche présente ainsi un grand réservoir flanqué de deux espaces plus petits, peut-être destinés à la séparation des différentes espèces de poissons.

Les pieux de chêne, de section carrée, sont creusés sur leur longueur de mortaises permettant de guider les planches lors de leur insertion. Celles-ci, biseautées sur leur long côté inférieur et rainurées sur leur côté opposé, sont assemblées à plat joint, immobilisant l'ensemble et garantissant un raccord le plus fermé possible. Cependant, la cohésion et la solidité de l'ensemble font parfois défaut et les angles de la structure sont renforcés par l'ajout de cornières métalliques en partie

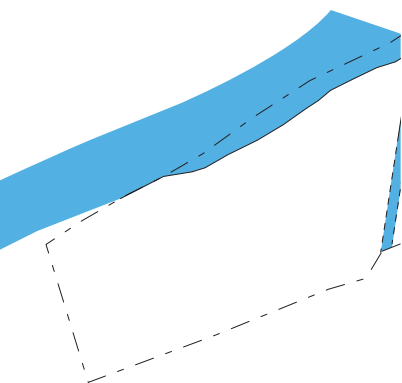
basse des pieux. Certaines planches sont percées de plusieurs rangées de trous. Elles se situent soit sur toute la hauteur des parois, soit uniquement en partie haute et permettent le passage de l'eau dans les caissons. En effet, afin de conserver le poisson vivant, les huches sont immergées en eau courante. En témoignent les successions de petits niveaux argileux hydromorphes visibles à l'intérieur des structures. Ces alternances de dépôts sédimentaires trahissent un envasement progressif de ces huches et une utilisation sur une longue durée.

Les données archéologiques concernant ce type d'aménagement sont rares. Il est néanmoins possible de rapprocher les structures de Troyes des caissons découverts en 1993 dans le vivier de l'abbaye de Fontmorigny (Berry) et sur le site auvergnat du Pré-Putet (Allier), dont les dimensions et techniques de construction sont similaires. Les textes et plans troyens du XIV^e au XVIII^e siècle attestent la présence de huches à poissons dans les canaux de Jaillard et de l'Isle ainsi que dans le fossé. Ces documents précisent en outre que les caissons peuvent être fermés en surface. Par exemple, un plan du XVIII^e siècle, conservé à Tonnerre, fait figurer les couvercles



1. Plan des structures du XIV^e siècle et localisation des huches. Les structures s'articulent autour de deux zones : les caissons immergés directement dans les canaux sur la pointe de l'île et ceux aménagés dans le fossé central.

2. La huche compartimentée. La division de l'espace en petites entités peut servir à séparer les poissons et isoler certaines espèces, par exemple les carnassiers.



en bois des huches installées dans la rivière de l'Armançon. La légende d'un plan troyen de la même époque précise que l'on « passe [sur les huches] pour entrer dans [une] cour ».

La pêche et la vente du poisson sont réglementées et sa conservation en huches ne doit être que temporaire et représenter une transition entre capture et vente sur les marchés. À Troyes, un texte de 1433 indique que les poissonniers ayant « des poissons en huchez » sont tenus de les vendre à la poissonnerie. Les sources indiquent également que les poissons des huches de Jaillard et de l'Isle sont pêchés sur place (l'activité de pêche sur le site est attestée par la découverte de poids à filets en craie et les comptes font mention de pêcheurs professionnels habitant à proximité) ou importés des étangs alentours où ils sont élevés (carpes, menuise et friture d'estan). Leur mode de transport n'y est pas décrit.

L'installation, au XIV^e siècle, des huches à poissons dans ce secteur de la ville de Troyes n'est pas anodine. Les premières maisons de l'îlot n'étant bâties qu'à la fin du XIV^e siècle, la trame urbaine n'est pas trop dense et offre l'espace nécessaire à l'implantation de ces structures. Celles-ci sont placées directement sous le moulin de Jaillard, dans une eau peu polluée, où les roues du moulin favorisent son oxygénation.

Si certaines huches sont louées seules à des pêcheurs professionnels,

elles sont, dans un certain nombre de cas, attachées à une maison. Ainsi, dans un texte en latin de 1330, Jean de Grolebois prend à bail, au chapitre cathédrale, le « grand et petit Cuchot » contenant « maison, vergers, eau, fossés et huches (*huchia*) ».

Si les viviers du fossé central perdurent jusqu'au XVII^e siècle, les huches de l'îlot Cuchot sont abandonnées à la fin du XV^e siècle. Leur remblaiement au gravier permet alors de niveler la zone et d'agrandir l'îlot en gagnant de l'espace sur les canaux. À partir de 1480, des activités de boucherie et triperie s'y développent avec l'installation d'ateliers de triperie sur l'îlot Cuchot et d'une nouvelle « tuerie » en rive du canal de Jaillard.

Référence bibliographique

BENOÎT P., DORMOY C., LICHON A.-A., 1998, « Le vivier de Fontmorigny : pêcheries et conservation des poissons, une approche archéologique », in *L'Ordre cistercien et le Berry, Actes du colloque de Bourges, 15 et 16 mai 1998*, Bourges, Société d'archéologie et d'histoire du Berry (*Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, 136), p. 149-157.